

# Changement climatique : le coût économique de l'inaction

Octobre 2021 - 5 min de lecture



David Page  
Head of Macro Research  
AXA IM

Le changement climatique constitue la principale menace pour l'humanité et il devient de plus en plus urgent d'agir.

**Le constat est sans appel : si nous n'agissons pas face à cette menace, nous risquons de compromettre l'avenir de l'économie mondiale et, par là-même, la pérennité des performances de nos investissements.**

Mais le temps presse. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a froidement déclaré en 2021 qu'il était « plus probable qu'improbable » que la limite de 1,5 °C fixée lors de la COP21 (Paris 2015) soit franchie au cours des 20 prochaines années.<sup>i</sup>

Des mesures décisives sont nécessaires, et ce, dès maintenant. Comme l'a souligné le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, « il n'y a plus de temps à perdre, ni de place pour les excuses ».<sup>ii</sup>

La communauté internationale a commencé à prêter attention au problème. Les États-Unis et la Chine, premiers émetteurs de CO<sub>2</sub> au monde, se sont engagés cette année à atteindre des objectifs de zéro émission nette d'ici 2050 et 2060 respectivement, rejoignant ainsi la plupart des autres grandes économies qui ont déjà pris des engagements comparables.

### Évaluation du coût de la transition

La réduction à zéro des émissions nettes de gaz à effet de serre au cours des prochaines décennies représente un défi colossal et un coût non négligeable.

**Elle nécessite un réalignement total de l'économie mondiale, ce qui implique des bouleversements au sein de chaque foyer, bureau, usine, ville et pays de la planète.**

À mesure que les principaux pays se sont engagés à poursuivre des objectifs plus stricts en matière d'émissions, de nouvelles estimations du coût que représente la lutte contre le changement climatique ont été proposées.

L'université de Princeton estime à 2 500 milliards USD les investissements que les États-Unis devront consentir d'ici à 2030 pour remplir leur objectif de zéro émission nette d'ici à 2050, soit 11 % du PIB du pays. La Commission européenne prévoit un montant encore plus élevé de 3 500 milliards EUR au cours des dix prochaines années (25 % du PIB), tandis que l'université de Tsinghua estime que le plan chinois coûtera 138 000 milliards RMB (environ 21 600 milliards USD) et 122 % du PIB au cours des quatre prochaines décennies.<sup>iii</sup>

Plus récemment, l'Agence internationale de l'énergie a indiqué, dans l'édition annuelle de ses Perspectives énergétiques mondiales, que le réchauffement climatique devrait dépasser l'objectif le plus modeste de l'Accord de Paris, et ce, même si tous les engagements actuels pris par les États sont tenus dans les délais.

L'AIE a appelé à accélérer le processus de transition énergétique, estimant que le réchauffement atteindrait 2,1 °C d'ici 2100 dans le scénario actuel. Selon son rapport, les engagements actuels

Le réchauffement atteindra

**2,1 °C**

d'ici à 2100 selon le scénario actuel de l'Agence internationale de l'énergie

**20 %**

Les engagements actuels ne permettraient d'atteindre que 20 % des réductions d'émissions nécessaires d'ici à 2030 pour que l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 reste possible

jusqu'à

**4 000 milliards USD**

d'investissements annuels seront nécessaires au cours des 10 prochaines années pour combler l'écart et atteindre l'objectif de zéro émission nette

ne permettraient d'atteindre que 20 % des réductions d'émissions nécessaires d'ici à 2030 pour que l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 reste possible. L'agence précise que pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, il faudra investir jusqu'à 4 000 milliards USD par an au cours des dix prochaines années afin de combler l'écart, et que la majeure partie de ces investissements devra être orientée vers les économies en développement.<sup>iv</sup>

Les investissements nécessaires à plus long terme font l'objet d'estimations plus approximatives. Par exemple, Morgan Stanley estime à 50 000 milliards USD le montant nécessaire pour transformer les cinq secteurs clés que sont les énergies renouvelables, les véhicules électriques, l'hydrogène, le stockage géologique du dioxyde de carbone et les biocarburants.<sup>v</sup>

### Un investissement, pas un coût

Toutefois, les sommes identifiées ci-dessus sont des estimations de plans d'investissement, et non des coûts. Ces investissements dopent l'activité économique et stimuleront directement la demande. Mais au-delà de leur effet stimulant sur l'activité, ces investissements devraient apporter d'autres avantages potentiels susceptibles d'intéresser les investisseurs, notamment dans les domaines suivants :

- **Réduction des coûts** : sous l'impulsion des subventions publiques accordées dans de nombreux pays, les investissements dans le secteur photovoltaïque ont entraîné une baisse spectaculaire des coûts des panneaux solaires au cours des dernières décennies. Depuis 2010, le prix moyen des panneaux photovoltaïques a chuté de 82 % aux États-Unis, pour atteindre l'équivalent de 0,068 dollar le kilowattheure (kWh), contre 0,32 dollar/kWh pour le charbon. Le solaire et l'éolien terrestre sont désormais les sources d'énergie les moins chères au monde. Les investissements futurs dans d'autres technologies permettront probablement de réduire d'autres coûts de transition.
- **Gains de productivité** : les investissements dans les nouvelles technologies devraient également permettre d'accroître l'efficacité, de doper la productivité globale et de stimuler la croissance économique potentielle.
- **Réponse aux problèmes de sous-investissement et externalités positives** : les infrastructures constituent un bien public et sont souvent négligées dans les économies de marché. Accroître les investissements dans les infrastructures essentielles peut produire d'autres effets externes positifs, comme augmenter la résilience du réseau électrique.
- **Avantages sur le plan sanitaire** : la réduction de la production d'électricité à partir du charbon et la transition vers les véhicules électriques permettront de réduire les émissions de particules qui contribuent à dégrader la qualité de l'air, entraînant une multitude de problèmes de santé, comme l'asthme. La diminution des problèmes de santé devrait réduire les dépenses de santé futures, diminuant ainsi le coût net de l'investissement initial.

## Estimation du coût d'évitement net

L'évaluation des effets combinés (contribution positive de la hausse des dépenses d'investissement, compensée par la perte de production) reste naturellement imprécise. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a conclu qu'une « transition décisive » pourrait doper le PIB mondial de 2,5 % d'ici à 2050. D'autres organismes sont moins optimistes quant à l'impact net de ce changement. Le Fonds monétaire international (FMI), par exemple, estime que dans un scénario qui limiterait la hausse des températures à seulement 1,5 °C, le PIB mondial diminuerait de 1 % d'ici à 2050.<sup>vii</sup>

Le réseau NGFS (Network for Greening the Financial System), qui regroupe des banques centrales et des autorités de tutelle, a examiné plusieurs hypothèses et estime qu'un scénario compatible avec l'objectif de zéro émission nette réduirait probablement le PIB mondial d'environ 2 % d'ici à 2050 et jusqu'en 2100. Toutefois, il prévoit également qu'une « transition retardée », c'est-à-dire démarrant plus tardivement, pourrait avoir des conséquences beaucoup plus graves, réduisant le PIB d'environ 5 % d'ici à 2050 avant que ce chiffre ne soit ramené à environ 2,5 % d'ici à 2100.<sup>viii</sup>

## Prix à payer en cas de changement climatique non maîtrisé

La comparaison la plus significative concerne les coûts liés à un changement climatique non maîtrisé. Bien que ces estimations soient inévitablement très incertaines, les prévisions actuelles ne sont pas rassurantes. Le NGFS, dont l'évaluation concernant les pertes de production se base uniquement sur la mise en place des politiques actuelles, estime ces pertes à environ 5 % du PIB mondial d'ici à 2050. Pour 2100, ce chiffre grimpe à 13 %.<sup>ix</sup>

Bien entendu, les politiques climatiques pourraient très bien être édulcorées à l'avenir, voire complètement abandonnées. À deux reprises, les États-Unis ont fait marche arrière sur leurs accords

internationaux en matière de politique climatique, refusant de ratifier le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris ; autrement dit, les engagements pris par un État pour lutter contre le changement climatique ne peuvent être garantis au cours des prochaines décennies.

Plusieurs organismes ont donc procédé à des estimations concernant les pertes de PIB résultant d'un phénomène ininterrompu de réchauffement climatique. Le NGFS prévoit que les pertes dépasseront 6 % du PIB mondial d'ici à 2050, tandis que l'OCDE anticipe des pertes totales de 10 à 12 % du PIB d'ici à 2100. Le scénario le plus pessimiste du FMI prévoit actuellement une perte de production de quelque 25 %.<sup>x</sup>

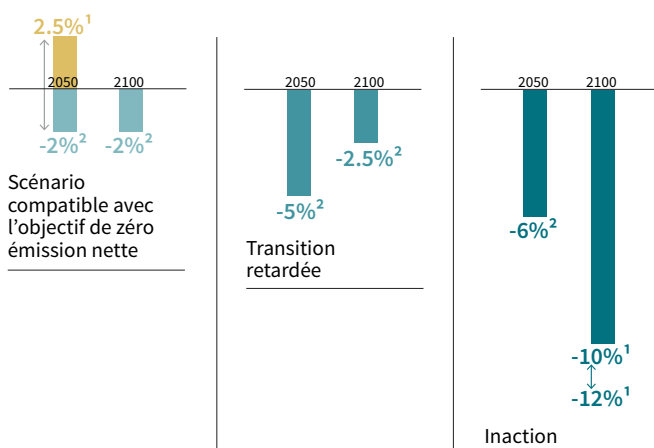
Le fait que les pertes se produisent à court terme, alors que les avantages ne se manifestent qu'à plus long terme, complique encore davantage l'évaluation des coûts liés à la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, les coûts varieront d'une économie et d'une région à l'autre. Selon les régions, la perte de production liée à la lutte contre le changement climatique sera plus ou moins importante et le changement climatique lui-même sera plus ou moins marqué.

## Un avenir plus prometteur

**Il est certain que le coût associé à la lutte contre le changement climatique est astronomique. Mais si la planète ne s'unit pas pour faire face à cette urgence, les pertes potentielles liées à un changement climatique incontrôlé seront, selon les estimations, nettement plus élevées compte tenu de la possibilité de voir se multiplier les phénomènes météorologiques extrêmes, les mouvements sociaux et la perte d'activité économique.**

En substance, si nous échouons dans la transition vers un monde à faible émission de CO<sub>2</sub>, l'intégrité globale de l'économie mondiale est menacée.

## Action ou inaction : impact sur le PIB



**En revanche, réaliser cette transition vers un monde à faible émission de CO<sub>2</sub> nous permettra d'envisager un avenir économique plus solide et plus durable.**

La transition devrait favoriser l'essor de nouvelles technologies et de nouveaux secteurs. Elle peut contribuer à produire une croissance économique absolue supplémentaire, des performances d'investissement plus durables et un meilleur environnement pour tous.

Sources :

<sup>i</sup> [Sixth Assessment Report \(ipcc.ch\)](https://www.ipcc.ch)

<sup>ii</sup> [Secretary-General Calls Latest IPCC Climate Report 'Code Red for Humanity', Stressing 'Irrefutable' Evidence of Human Influence | Meetings Coverage and Press Releases \(un.org\)](#)

<sup>iii</sup> Commission européenne, Université de Princeton, Université de Tsinghua et AXA IM Research, septembre 2021

<sup>iv</sup> [Perspectives énergétiques mondiales 2021 – Analyse - AIE](#)

<sup>v</sup> Decarbonization : The Race to Zero Emissions, Morgan Stanley, octobre 2019

<sup>vi</sup> Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) 2019

<sup>vii</sup> OCDE, FMI – AXA IM [The cost of climate change : Action versus inaction | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

<sup>viii</sup> NGFS / AXA IM [The cost of climate change : Action versus inaction | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

<sup>ix</sup> NGFS / AXA IM septembre 2021

<sup>x</sup> NGFS / FMI / AXA IM septembre 2021

**Avertissement**

Investir sur les marchés comporte un risque de perte en capital.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information et ne constitue ni une recherche en investissement ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers conformément à la Directive MIF 2 (2014/65/CE) ni ne constitue, de la part d'AXA Investment Managers ou de ses affiliés, une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considéré comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers. Ce document a été établi sur la base d'informations, projections, estimations, anticipations et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif. Ses analyses et ses conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Toutes les données de ce document ont été établies sur la base d'informations rendues publiques par les fournisseurs officiels de statistiques économiques et de marché. AXA Investment Managers décline toute responsabilité quant à la prise d'une décision sur la base ou sur la foi de ce document. L'ensemble des graphiques du présent document, sauf mention contraire, a été établi à la date de publication de ce document. Du fait de sa simplification, ce document peut être partiel et les informations qu'il présente peuvent être subjectives. Par ailleurs, de par la nature subjective des opinions et analyses présentées, ces données, projections, scénarii, perspectives, hypothèses et/ou opinions ne seront pas nécessairement utilisés ou suivis par les équipes de gestion de portefeuille d'AXA Investment Managers ou de ses affiliés qui pourront agir selon leurs propres opinions. Toute reproduction et diffusion, même partielles, de ce document sont strictement interdites, sauf autorisation préalable expresse d'AXA Investment Managers. L'information concernant le personnel d'AXA Investment Managers est uniquement informative. Nous n'apportons aucune garantie sur le fait que ce personnel restera employé par AXA Investment Managers et exercera ou continuera à exercer des fonctions au sein d'AXA Investment Managers.

AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux. Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-008 en date du 7 avril 1992 S.A au capital de 1 421 906 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506.